

Porto-Novo, le 25 juillet 2022

Honorable Rachidi GBADAMASSI

Député à l'Assemblée nationale

Porto-Novo

Tél : 97989845

A

Monsieur le Président de
l'Assemblée nationale

PORTO-NOVO

Objet : Transmission de questions orales avec débat et de questions
écrites

Monsieur le Président,

Conformément aux dispositions des articles 106 et 111 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale, j'ai l'honneur de vous transmettre respectivement deux (02) questions orales avec débat adressées au Gouvernement et deux (02) questions écrites adressées chacune au Ministre du Cadre de Vie et du Développement durable et au Ministre de l'Enseignement maternel et primaire.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respects déferents.



Rachidi **GBADAMASSI**



QUESTION ECRITE ADRESSEE AU MINISTRE DU CADRE DE VIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

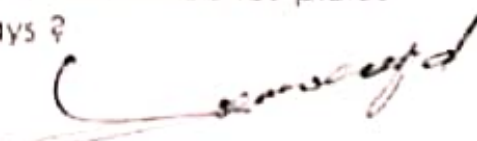
OBJET : Impraticabilité du Pont de Dama

Le pont de Dama sis dans le deuxième arrondissement de la commune de Parakou est une infrastructure routière qui permet de rallier et de relier certaines zones de l'arrondissement sus cité, notamment les quartiers Wabê-Gah, Damabou et Rose-Croix-Bah-Mora. Mais depuis longtemps, ce pont se trouve dans un état d'impraticabilité presque totale avec pour corollaires, les noyades en tant de pluies, les accidents de route, l'insécurité et l'enclavement de certaines zones, sans que la municipalité de Parakou n'ait pu faire quelque chose pour soulager les populations. En effet, en saison pluvieuse, des enfants sont emportés par les eaux et leurs cadavres retrouvés le lendemain. On en dénombre plusieurs à ce jour. Pis, pendant ces saisons, les populations de ces zones sont enclavées et coupées des autres quartiers de la commune. Cela fait que certains enfants restent longtemps à la maison sans pouvoir se rendre à l'école. C'est pourquoi entre temps, nous avons personnellement mené des démarches successives auprès du Ministre du Cadre de Vie et du Développement durable et du Directeur départemental du Cadre de Vie du Borgou qui ont promis mener des actions diligentes et urgentes, mais rien n'y fit jusque-là. Et au regard de l'insuffisance des ressources de cette municipalité, il est évident qu'une solution immédiate à cette situation ne peut être envisageable.

De ce fait, il est normal que le parlementaire, représentant du peuple que nous sommes, s'y intéresse sur le fondement de l'article 111 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

QUESTIONS

- 1- Le Ministère a-t-il effectué un déplacement sur les lieux pour constater le calvaire que vivent les populations de 2^{ème} arrondissement de Parakou ? si oui qu'est-ce qui bloque alors le démarrage des travaux pour soulager les populations ?
- 2- Quelles sont les dispositions qu'il prend pour y remédier ?
- 3- Ne serait-ce pas plus indiqué d'ériger un pont en matériaux provisoires en guise de solutions palliatives, surtout avec les pluies qui s'annoncent torrides dans le nord du pays ?


Rachidi **GBADAMASSI**

QUESTION ECRITE ADRESSEE AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT MATERNEL ET PRIMAIRE


OBJET : Situation de l'École primaire publique de Bah-Mora

L'École primaire publique de Bah-Mora sise dans le 2^{ème} arrondissement de la commune de Parakou a été mise en service il y a un moment. Mais les constats font état de ce qu'hormis la directrice y affectée, il n'y a qu'un seul enseignant déployé dans cette école, créant de ce fait des désagréments au niveau des écoliers restant sans encadrement. Certaines informations font d'ailleurs état de ce que des enseignants y affectés s'abstiennent de prendre service et que les parents d'élèves sont parfois obligés de se cotiser pour en recruter d'autres qu'ils rémunèrent à titre forfaitaire.

Cet état de chose interpelle le représentant du peuple et député de la huitième circonscription électorale que nous sommes, sur le fondement de l'article 111 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

QUESTIONS

- 1- Qu'est-ce qui peut expliquer ce genre de situation ? N'est-elle pas de nature à impacter négativement le niveau intellectuel des enfants ?
- 2- Pourquoi l'école primaire publique de Bah-Mora n'est-elle pas pourvue d'enseignants en conséquence ?
- 3- S'il s'avérerait que certains enseignants affectés ne sont pas prêts à y prendre service, le Ministère a-t-il prévu des dispositions pour pallier un tel dysfonctionnement ?
- 4- En cas de manque d'enseignants sur le plan national, n'est-il pas indiqué d'allouer des subventions aux écoles qui pourront recruter des communautaires ?


Rachidi GBADAMASSI

QUESTION ORALE AVEC DEBAT ADRESSEE AU GOUVERNEMENT

OBJET : Impraticabilité du Pont de Dama

Le pont de Dama sis dans le deuxième arrondissement de la commune de Parakou est une infrastructure routière qui permet de rallier et de relier certaines zones de l'arrondissement sus cité, notamment les quartiers Wabé-Gah, Damabou et Rose-Croix-Bah-Mora. Mais depuis longtemps, ce pont se trouve dans un état d'impraticabilité presque totale avec pour corollaires, les noyades en tant de pluies, les accidents de route, l'insécurité et l'enclavement de certaines zones, sans que la municipalité de Parakou n'ait pu faire quelque chose pour soulager les populations. En effet, en saison pluvieuse, des enfants sont emportés par les eaux et leurs cadavres retrouvés le lendemain. On en dénombre plusieurs à ce jour. Pis, pendant ces saisons, les populations de ces zones sont enclavées et coupées des autres quartiers de la commune. Cela fait que certains enfants restent longtemps à la maison sans pouvoir se rendre à l'école. C'est pourquoi entre temps, nous avons personnellement mené des démarches successives auprès du Ministre du Cadre de Vie et du Développement durable et du Directeur départemental du Cadre de Vie du Borgou qui ont promis mener des actions diligentes et urgentes, mais rien n'y fit jusque-là. Et au regard de l'insuffisance des ressources de cette municipalité, il est évident qu'une solution immédiate à cette situation ne peut être envisageable.

De ce fait, il est normal que le parlementaire, représentant du peuple que nous sommes, s'y intéresse sur le fondement de l'article 106 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

QUESTIONS

- 1- Le Gouvernement a-t-il effectué un déplacement sur les lieux pour constater le calvaire que vivent les populations de 2^{ème} arrondissement de Parakou ? si oui qu'est-ce qui bloque alors le démarrage des travaux pour soulager les populations ?
- 2- Quelles sont les dispositions qu'il prend pour y remédier ?
- 3- Ne serait-ce pas plus indiqué d'ériger un pont en matériaux provisoires en guise de solutions palliatives, surtout avec les pluies qui s'annoncent torrides dans le nord du pays ?



Rachidi **GBADAMASSI**

QUESTION ORALE AVEC DEBAT ADRESSEE AU GOUVERNEMENT

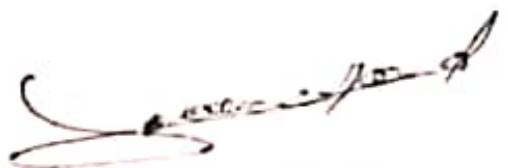
OBJET : Situation de l'Ecole primaire publique de Bah-Mora

L'Ecole primaire publique de Bah-Mora sise dans le 2^{ème} arrondissement de la commune de Parakou a été mise en service il y a un moment. Mais les constats font état de ce qu'hormis la directrice y affectée, il n'y a qu'un seul enseignant déployé dans cette école, créant de ce fait, des désagréments au niveau des écoliers restant sans encadrement. Certaines informations font d'ailleurs état de ce que des enseignants y affectés s'abstiennent de prendre service et les parents d'élèves sont parfois obligés de se cotiser pour en recruter d'autres qu'ils rémunèrent à titre forfaitaire.

Cet état de chose interpelle le représentant du peuple et député de la huitième circonscription électorale que nous sommes, sur le fondement de l'article 106 du Règlement intérieur de l'Assemblée nationale.

QUESTIONS

- 1- Qu'est-ce qui peut expliquer ce genre de situation ? N'est-elle pas de nature à impacter négativement le niveau intellectuel des enfants ?
- 2- Pourquoi l'école primaire publique de Bah-Mora n'est-elle pas pourvue d'enseignants en conséquence ?
- 3- S'il s'avérerait que des enseignants affectés ne sont pas prêts à y prendre service, le Gouvernement a-t-il prévu des dispositions pour pallier un tel disfonctionnement ?
- 4- En cas de manque d'enseignants sur le plan national, n'est-il pas indiqué d'allouer des subventions aux écoles qui pourront recruter des communautaires ?



Rachidi **GBADAMASSI**